



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DOW CHEMICAL CANADA ULC

Nom du produit: DOWSIL™ 84 Additif

Date de création: 08/10/2026

Date d'impression: 08/11/2026

DOW CHEMICAL CANADA ULC vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: DOWSIL™ 84 Additif

Autres moyens d'identification: Donnée non disponible

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Additifs

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

DOW CHEMICAL CANADA ULC
#2400, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB T2P 1M4
CANADA

Information aux clients:

800-258-2436
SDSQuestion@dow.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24 heures sur 24 (urgences liées au transport seulement): 1-800-424-9300

Personne-ressource locale en cas d'urgence (urgences liées au transport seulement): 1-800-424-9300

Contact d'urgence 24 heures sur 24: 1-989-636-4400

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Irritation oculaire - Catégorie 2A

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **DANGER!**

Dangers

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence**Prévention**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection des yeux, une protection du visage et une protection auditive.

Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

ENTREPOSAGE

P405 Garder sous clef.

Elimination

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Donnée non disponible

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique: Émulsion de silicone
Ce produit est un mélange.

Nom Chimique	Dénomination courante et synonyme	Numéro de registre CAS	Concentration (p/p)
2-Amino-2-méthylpropanol	2-amino-2-méthylpropanol	124-68-5	>= 1.24 - <= 1.96 %
Octaméthylcyclotétrasiloxane	octaméthylcyclotétrasilox	556-67-2	>= 0.52 - <= 1.14 %

ane

Dilaurate de dioctylétain

Dilaurate de dioctylétain

3648-18-8

>= 0.08 - <= 0.13 %

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer ; consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-œil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

Ingestion: En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre chimique sèche. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun(e) à notre connaissance..

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Oxydes d'azote (NOx).

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.. Le feu brûle plus vigoureusement que prévu..

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.. Évacuer la zone.. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur..
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Équipements de protection particuliers des pompiers: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.. Utiliser un équipement de protection individuelle..

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Éloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement: Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Enlever avec un absorbant inerte. Nettoyez les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Éliminez l'absorbant saturé ou utilisez des produits de nettoyage appropriés, car une combustion spontanée peut se produire. Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. LES RÉCIPIENTS VIDES PEUVENT ÊTRE DANGEREUX. Ils contiennent des résidus du produit. Suivre les indications portées sur les FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ et les étiquettes même si les récipients sont vides.

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Conditions de stockage sûres: Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts. Peroxydes organiques.

Explosifs. Gaz.

Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Aucun(e) à notre connaissance.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur
2-Amino-2-méthylpropanol	Dow IHG	TWA	3 ppm
Octaméthylcyclotérasiloxane	US WEEL	TWA	10 ppm
Dilaurate de dioctylétain	ACGIH	TWA	0.1 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: A4: Non répertorié comme carcinogène chez les humains; peau: Danger de résorption cutanée		
	ACGIH	STEL	0.2 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: A4: Non répertorié comme carcinogène chez les humains; peau: Danger de résorption cutanée		
	CA AB OEL	TWA	0.1 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: 1: La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte		
	CA AB OEL	STEL	0.2 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: 1: La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte		
	CA BC OEL	TWA	0.1 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: peau: Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.		
	CA BC OEL	STEL	0.2 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: peau: Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.		
	CA ON OEL	LMPT	0.1 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: Peau		

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR").

Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Caoutchouc naturel ("latex"). **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si le produit est chauffé ou vaporisé, utiliser un appareil de protection respiratoire filtrant homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique liquide

Couleur blanc

Odeur Amine, faible

Seuil olfactif Donnée non disponible

pH Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation

Point/ intervalle de fusion Donnée non disponible

Point de congélation Donnée non disponible

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Point d'ébullition (760 mmHg) > 100 °C

Point d'éclair **Creuset fermé Pensky-Martens >100 °C**

Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) Donnée non disponible

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable

Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible

Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible

Tension de vapeur Donnée non disponible

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur relative Donnée non disponible
(air = 1)

Densité et / ou densité relative

Densité relative (eau = 1) 1.10

Solubilité(s)

Hydrosolubilité Donnée non disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur logarithmique)

Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposition

Donnée non disponible

Viscosité cinématique

500 cSt à 25 °C

Propriétés explosives

Non explosif

Propriétés comburantes

La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Poids moléculaire

Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules non applicable

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Non classé comme danger de réactivité.

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses: Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter: Aucun(e) à notre connaissance.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec les oxydants.

Produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Formaldéhyde. Alcools. Hydrocarbures de faible poids moléculaire. Amines. Oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations toxicologiques apparaissent dans cette rubrique lorsque ces données sont disponibles.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion.

Toxicité aiguë (représente les expositions à court terme avec effets immédiats – aucun effet chronique ou différé connu sauf indication contraire)

Points équivalent de la toxicité aiguë:

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité aiguë par voie orale

Informations sur le produit:

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation à la bouche, à la gorge et au tractus gastro-intestinal.

Comme produit. La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Basé sur l'information pour le composant (s):
DL50, Rat, > 5,000 mg/kg Estimation

Informations pour les composants:

2-Amino-2-méthylpropanol

DL50, Rat, mâle, 2,900 mg/kg

Octaméthylcyclotétrasiloxane

DL50, Rat, mâle, > 4,800 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Dilaurate de dioctylétain

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

DL50, Rat, femelle, > 2,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Informations sur le produit:

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Basé sur l'information pour le composant (s):
CL50, Lapin, > 2,000 mg/kg Estimation

Informations pour les composants:

2-Amino-2-méthylpropanol

DL50, Lapin, mâle et femelle, > 2,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Octaméthylcyclotétrasiloxane

DL50, Rat, mâle et femelle, > 2,400 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Dilaurate de dioctylétain

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50, Rat, mâle et femelle, > 2,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par inhalation

Informations sur le produit:

Une brève exposition (quelques minutes) ne devrait pas provoquer d'effets nocifs. Les vapeurs du produit chauffé ou les brouillards peuvent provoquer une irritation respiratoire.

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Informations pour les composants:

2-Amino-2-méthylpropanol

La CL50 n'a pas été déterminée.

Octaméthylcyclotétrasiloxane

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, 36 mg/l OCDE ligne directrice 403

Dilaurate de dioctylétain

Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nocifs. Peut irriter les voies respiratoires.

La CL50 n'a pas été déterminée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

Basé sur l'information pour le composant (s):

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Informations pour les composants:

2-Amino-2-méthylpropanol

Un bref contact peut provoquer une grave irritation cutanée accompagnée de douleur et d'une rougeur locale.

Un contact prolongé peut provoquer de graves brûlures à la peau. Les symptômes peuvent comprendre de la douleur, une vive rougeur locale, de l'enflure et des lésions aux tissus.

N'est pas classé corrosif pour la peau selon les directives DOT.

Octaméthylcyclotétrasiloxane

Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.

Dilaurate de dioctylétain

Essentiellement non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations sur le produit:

Basé sur l'information pour le composant (s):
Peut provoquer une irritation oculaire modérée.
Peut provoquer des lésions cornéennes.
Peut occasionner une légère sensation d'inconfort aux yeux.

Informations pour les composants:

2-Amino-2-méthylpropanol

Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques.

Octaméthylcyclotétrasiloxane

Essentiellement non irritant pour les yeux.

Dilaurate de dioctylétain

Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Des lésions cornéennes sont peu probables.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.

Non classé sur la base des informations disponibles.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

Pour la sensibilisation cutanée.
Contient un (des) composant(s) qui n'a (n'ont) pas causé de sensibilisation allergique cutanée chez les cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Informations pour les composants:

2-Amino-2-méthylpropanol

Pour la sensibilisation cutanée.
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Octaméthylcyclotétrasiloxane

Pour la sensibilisation cutanée.
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Dilaurate de dioctylétain

Pour la sensibilisation cutanée.
Pour un ou des produits semblables:
N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

Pas de données d'essais disponibles.

Informations pour les composants:

2-Amino-2-méthylpropanol

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Octaméthylcyclotétrasiloxane

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Dilaurate de dioctylétain

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Danger par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Informations pour les composants:

2-Amino-2-méthylpropanol

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Octaméthylcyclotétrasiloxane

Le produit n'est pas classé comme un danger d'aspiration en raison de l'insuffisance des données ; toutefois, les produits à faible viscosité peuvent être aspirés dans les poumons pendant l'ingestion ou le vomissement.

Dilaurate de dioctylétain

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Toxicité chronique (représente les expositions à plus long terme avec des doses répétées entraînant des effets chroniques/différés – aucun effet immédiat connu sauf indication contraire)

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

Pas de données d'essais disponibles.

Informations pour les composants:

2-Amino-2-méthylpropanol

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie.

Octaméthylcyclotétrasiloxane

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.
Foie.
Voies respiratoires.
Organes reproducteurs femelles.

Dilaurate de dioctylétain

D'après les informations concernant un produit semblable:
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Thymus.
Système immunitaire

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

Pas de données d'essais disponibles.

Informations pour les composants:

2-Amino-2-méthylpropanol

Aucune donnée trouvée.

Octaméthylcyclotétrasiloxane

Les résultats d'une étude d'exposition par inhalation répétée de vapeur d'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) pendant 2 ans chez le rat mettent en évidence des effets (adénomes utérins bénins) au niveau de l'utérus des animaux femelles. Cette observation a été faite uniquement dans le cas de la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm). Les études réalisées jusqu'à aujourd'hui n'ont pas permis de conclure que ces effets sont le résultat de processus biochimiques pertinents pour l'être humain. L'exposition répétée chez les rats au D4 entraîne une accumulation de protoporphyrine dans le foie. En

l'absence d'information sur le mécanisme spécifique responsable de l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette observation pour l'être humain reste inconnue.

Dilaurate de dioctylétain

Aucune donnée trouvée.

Tératogénicité

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Informations sur le produit:

Pas de données d'essais disponibles.

Informations pour les composants:**2-Amino-2-méthylpropanol**

Dans une étude de dépistage chez le rat, le chlorhydrate de 2-amino-2-méthyl-1-propanol administré à hautes doses par voie orale s'est montré toxique pour le fœtus. Cependant, dans une étude définitive de toxicité liée au développement chez le rat, ce produit n'a pas provoqué de malformations congénitales, ni d'autres effets sur le fœtus lorsqu'il a été administré à hautes doses par voie cutanée, voie d'exposition la plus probable.

Octaméthylcyclotétrasiloxane

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

Dilaurate de dioctylétain

Pour un ou des produits semblables: Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Informations sur le produit:

Pas de données d'essais disponibles.

Informations pour les composants:**2-Amino-2-méthylpropanol**

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Octaméthylcyclotétrasiloxane

Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents. Dans des études sur des animaux, s'est révélé une entrave à la fécondité.

Dilaurate de dioctylétain

Pour un ou des produits semblables: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Mutagénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

Pas de données d'essais disponibles.

Informations pour les composants:**2-Amino-2-méthylpropanol**

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Octaméthylcyclotétrasiloxane

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Dilaurate de dioctylétain

Pour un ou des produits semblables: Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques apparaissent dans cette rubrique lorsque ces données sont disponibles.

Toxicité**Informations sur le produit:**

Pas de données d'essais disponibles.

Informations pour les composants:**2-Amino-2-méthylpropanol****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

Peut faire monter le pH des systèmes aquatiques à plus de 10, ce qui risque d'être toxique pour les organismes aquatiques.

CL50, *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin), Essai en statique, 96 h, 190 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

CL50, plie commune (*Pleuronectes platessa*), Essai en semi-statique, 96 h, 184 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

CL50, *Leuciscus idus* (Ide mélanote), Essai en statique, 48 h, 331 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CL50, Crangon crangon (crevette), Essai en semi-statique, 96 h, 179 mg/l, OECD
Ligne directrice 202 ou Equivalente
CL50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 193 mg/l, OECD
Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

EyC50, algue de l'espèce du Scenedesmus, Essai en statique, 72 h, Biomasse, 565.5 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, Essai en statique, 3.0 h, Taux respiratoires., 342.9 mg/l, Ligne directrice d'essai de l'OCDE 209 ou équivalent

Octaméthylcyclotétrasiloxane

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur la base d'essais sur des produits comparables: la concentration aqueuse maximale estimée d'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) de la migration vers l'eau, à partir du produit tel qu'il est fourni, est inférieure au seuil sans effet établi D4 (<0,0079 mg / L) pour les organismes aquatiques .

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

En fonction des tests effectués pour le(s) produit(s) au sein de cette famille de produits :

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Dilaurate de dioctylétain

Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune toxicité aiguë attendue chez les organismes aquatiques.

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Aucune toxicité à la limite de solubilité

Selon les données provenant de composants similaires

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, > 0.21 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

Aucune toxicité à la limite de solubilité

Selon les données provenant de composants similaires

CE50, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h, > 0.0018 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Aucune toxicité à la limite de solubilité

Selon les données provenant de composants similaires

NOEC, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h, 0.00097 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries

Selon les données provenant de composants similaires

CE50, 3 h, 1,000 mg/l, OCDE Ligne directrice 209

Persistence et dégradabilité

Informations sur le produit:

Pas de données d'essais disponibles.

Informations pour les composants:**2-Amino-2-méthylpropanol**

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 89.3 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 2.69 mg/mg Estimation

Demande chimique en oxygène: 2.41 mg/mg Estimation

Photodégradation

Sensibilisant: Radicaux OH

Demi-vie atmosphérique: 0.42 jr

Méthode: Estimation

Octaméthylcyclotétrasiloxane

Biodégradabilité: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 3.7 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 310

Stabilité dans l'eau (demi-vie)

Hydrolyse, DT50, 3.9 jr, pH 7, Température de demi-vie 25 °C, OCDE Ligne directrice 111

Hydrolyse, DT50, 16.7 jr, pH 7, Température de demi-vie 12 °C, OCDE Ligne directrice 111

Hydrolyse, DT50, 0.075 jr, pH 4, Température de demi-vie 25 °C, OCDE Ligne directrice 111

Photodégradation

Demi-vie atmosphérique: 16 jr

Méthode: Estimation

Dilaurate de dioctylétain

Biodégradabilité: Pour un ou des produits semblables: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Demande théorique en oxygène: 2.97 mg/mg

Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit:**

Pas de données d'essais disponibles.

Informations pour les composants:**2-Amino-2-méthylpropanol****Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -0.63 OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente**Facteur de bioconcentration (FBC):** < 1 Poisson Mesuré**Octaméthylcyclotétrasiloxane****Bioaccumulation:** Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 6.49 Mesuré**Facteur de bioconcentration (FBC):** 12,400 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Mesuré**Dilaurate de dioctylétain****Bioaccumulation:** Selon les données provenant de composants similaires Pas de données disponibles pour l'évaluation en raison de difficultés techniques au cours du test.**Facteur de bioconcentration (FBC):** < 100 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) OCDE ligne directrice 305**Mobilité dans le sol****Informations sur le produit:**

Pas de données d'essais disponibles.

Informations pour les composants:**2-Amino-2-méthylpropanol****Coefficient de partage (Koc):** 18 Estimation**Octaméthylcyclotétrasiloxane****Coefficient de partage (Koc):** 16596 OCDE ligne directrice 106**Dilaurate de dioctylétain**

Aucune donnée trouvée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU. Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit. Le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA RUBRIQUE 1 DE LA FDS : Utilisations identifiées. POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés comprennent l'acheminement du produit vers un endroit approuvé ou un spécialiste autorisé dans les domaines

suivants: Incinérateur ou appareil pour la destruction thermique. Pour toute information additionnelle, consulter: Information sur la manutention et l'entreposage, section 7 de la fiche signalétique
Information sur la stabilité et la réactivité, section 10 de la fiche signalétique Informations réglementaires, section 15 de la fiche signalétique

Méthodes de traitement et d'élimination des emballages usés: Les contenants vides doivent être recyclés ou éliminés par une installation agréée pour le traitement des déchets. Le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. Ne pas réutiliser les contenants pour un quelconque autre usage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Non réglementé pour le transport

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Transport en vrac selon
l'annexe I ou II de
MARPOL 73/78 et le code
IBC ou IGC

Not regulated for transport
Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Not regulated for transport

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) (LIS)

Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Révision

Numéro d'identification: 3119793 / A208 / Date de création: 08/10/2026 / Version: 13.0

Si cette version de la FDS contient des modifications importantes par rapport à la version précédente, elles sont répertoriées ci-dessous ou indiquées par des doubles barres en gras dans la marge de gauche de ce document.

Les modifications portent sur l'identification, les dangers, les informations tox/écotox et l'ajout/le retrait des ingrédients, ainsi que sur les informations réglementaires, les informations sur les dangers, les utilisations, les mesures de gestion des risques et d'autres modifications réglementaires importantes du produit. Une explication détaillée des modifications peut être obtenue sur demande.

Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
Dow IHG	Dow IHG
LMPT	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
STEL	limite d'exposition à court terme
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
US WEEL	USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); LSPN - Liste des substances dangereuses notifiées (Chili); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances

chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW CHEMICAL CANADA ULC recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA